

## COMMUNE DE RENNEMOULIN

### COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 16 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le seize mars, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence Monsieur Arnaud Hourdin, Maire.

**Étaient présents :** Messieurs, Arnaud HOURDIN, Patrick LAINE, Sylvain AGUIRRE, François-Xavier SCHÜTZ, Fleur SERVANT, Laurent CLAVEL, Benjamin DEVELAY, Bernard FEYS

**Conseillers absents excusés :** Bertrand DELHOTEL (pouvoir à Laurent CLAVEL), Florence GADALA (pouvoir à Bernard FEYS),

**Formant la majorité des membres en exercice.**

**Secrétaire de séance :** Sylvain AGUIRRE

En préambule, Monsieur le maire informe l'assemblée que notre secrétaire de Mairie, Madame Joana Barbosa est absente ce jour, étant en arrêt maladie depuis une semaine.

Monsieur le maire indique, par ailleurs, que la Commune est en cours de recrutement d'une personne chargé de suppléer Madame Barbosa, son absence étant susceptible de se prolonger dans les quelques mois à venir.

#### **1) Approbation du compte-rendu de la séance du 24 janvier 2023 :**

Le compte-rendu de la séance du 24 janvier 2023 est approuvé et signé par les membres présents.

#### **2) Débat d'orientations budgétaires :**

Monsieur le maire a présenté, en préalable du débat d'orientations budgétaires, le bilan de l'exercice 2022 ainsi que les grandes orientations envisagées pour les années à venir, pour enfin se concentrer sur les composantes principales du budget 2023 :

Voir ci-joint la note « Grandes orientations budgétaires »

Monsieur le Maire précise que 2022 a été une année positive, débouchant sur la poursuite de notre restructuration budgétaire renchérissant une nouvelle fois notre cagnotte.

Il rappelle que cette cagnotte n'est pas un signe de grande richesse, mais simplement le retour à une capacité d'investissements, nous rendant capable de payer les restes à charge de ces potentiels investissements après le soutien des subventions des autorités : d'où l'intérêt de réaliser des dépenses de fonctionnement sensiblement moins importantes que les dépenses pour nourrir chaque année la capacité de la commune à investir.

Rappelons, que le reste à charge des communes lors d'investissements, qui était par le passé de 20 % minimum est désormais de 30 % minimum, soit 50 % de plus qu'initialement à porter par les communes.

Pour se concentrer spécifiquement sur le budget 2023, Monsieur le maire précise que, suite au chantier de construction SVM du centre du village, nous réaliserons quelques investissements, notamment la réfection du chemin de l'étang, du chemin de Fontenay Bois d'Arcy, voire du chemin de vignes.

Ces travaux, pour lesquels nous avons déjà obtenu les subventions, sont une première tranche, qui sera poursuivie par d'autres tranches ultérieures dans le cadre d'un plan triennal pour fin de la réfection des routes, voire le remplacement des réverbères hors d'âge.

Il précise par ailleurs que nous avons encore à ce jour quelques incertitudes budgétaires contextuels pour 2023, notamment sur ;

- le futur coût de traitement des espaces verts : ce thème est en cours d'appel d'offres, ne sera précisé qu'après l'ouverture des plis prévus début avril.

- le montant de la taxe sur les droits de mutations, très important en 2022 et 2021 et attendu comme beaucoup plus faible en 2023 du fait de la chute des transactions immobilières.

- le budget scolarité pour lequel nous ne disposons pas encore d'informations complètes sur le nombre et l'âge des enfants des nouveaux habitants de la commune,
- la somme représentant la masse fiscale à inscrire dans notre budget que les autorités compétentes ne nous ont pas encore communiqué.

Monsieur le Maire rappelle que nous sommes à ce jour à un endettement zéro et précise que pour financer nos investissements, nous nous proposons de faire un emprunt de trésorerie de 80 000€ permettant de payer les travaux, avant l'encaissement décalé des subventions, ainsi que le retour partiel de la TVA restituée deux ans après. Cet emprunt serait remboursable progressivement sur 3/4 ans, selon retour progressif de nos subventions. Nous nous proposons, par ailleurs, de renchérir un peu nos ressources fiscales en augmentant de 5 % la taxe foncière.

### **Le débat d'orientations budgétaires s'engage :**

Monsieur Clavel rappelle qu'il est opposé à cette augmentation de la fiscalité, estimant que la pression fiscale en France est beaucoup trop importante.

Monsieur Hourdin rappelle qu'il n'a pas personnellement de goût particulier pour l'augmentation de la pression fiscale mais que, localement Rennemoulin est de longue date très peu fiscalisé par rapport aux communes voisines. Par ailleurs, Monsieur le maire rappelle également que nous n'avons plus la maîtrise fiscale de la taxe d'habitation, donc plus de levier fiscal hors la part communale de la taxe foncière, la taxe d'habitation étant supprimée pour les habitants et compensée par l'état pour les communes sur la seule base de la fiscalisation de 2017, donc sans possibilité d'évolution.

Néanmoins, sur ce point Monsieur Clavel rallie aisément les suffrages d'une grande partie du conseil, ce qui n'est pas très étonnant sur ce genre de sujet.

Il est donc acté que nous n'augmenterons pas le taux de la taxe foncière et resterons donc assujettis à la seule valeur officielle que les autorités nous attribueront prochainement.

Par ailleurs, Monsieur Clavel souhaite que soit vérifié sur la ligne recettes fiscales si les nouveaux habitants du village résidant déjà à Rennemoulin au 1<sup>er</sup> Janvier 2023 ont bien été intégrés dans les revenus fiscaux à venir 2023.

### **3) Questions Diverses :**

Les échanges relatifs aux questions diverses ont eu lieu partiellement durant le débat d'orientations budgétaires.

#### **31) Projet de piste cyclable :**

A l'occasion du conseil précédent, Monsieur Develay avait signalé avoir appris par VGP que le projet de piste cyclable initialement prévu dans le schéma directeur des mobilités douces de VGP et très avancé avec Noisy le Roi, n'était plus intégré dans les projets retenus à court terme.

Il semble qu'il ait été conseillé par VGP de regarder la formule dite de « Chaussidou » vérifiant son éventuel bien fondé à Rennemoulin : budget très réduit et sans emprise complémentaire sur les domaines agricoles.

Ce dispositif, consiste en fait, sans emprise agricole, à dessiner sur la route existante une seule voie, utilisable à double sens pour les quatre roues, en réservant de chaque côté, deux pistes cyclables de sens différents qui deviennent prioritaires.

Ne connaissant pas cette formule, le bureau des adjoints a analysé ce dispositif qui lui a semblé très dangereux au premier abord. Après s'être enquis de l'avis des autorités compétentes du département, il s'est avéré que cette solution était en effet considérée comme très accidentogène pour Rennemoulin et pas de nature à maintenir une bonne répartition des flux de circulation avec les axes routiers voisins.

Ce dossier serait donc refusé par les services du département (voir dossier ci joint).

Monsieur le maire signale néanmoins qu'un plan Vélo départemental a été lancé par Monsieur Pierre Bédier en 2022 et qu'il serait peut-être possible de s'y rattacher avec le format initial de la piste cyclable étudiée avec Noisy le roi et avec un portage par le département plutôt que par VGP (à suivre).

### **32) Avancement du chantier SVM :**

Après quelques difficultés financières liées à une commercialisation à un rythme insuffisant par rapport à l'avancement des travaux, ces derniers ont été retardés pour ne reprendre que très récemment.

Il semble que le promoteur espère une fin de chantier vers fin mai.

Du fait que deux logements restent encore à vendre, il nous semble que ce délai puisse encore être notoirement sujet à caution.

### **33) Marché des espaces verts :**

Appel d'offres en cours et ouverture des plis début avril 2023.

### **34) Vidéo surveillance :**

La Commune ayant souscrit au programme de vidéo surveillance de Versailles Grand Parc, 3 caméras seront installées dans le village, probablement en 2023.

### **35) Convention Chapelle entre la commune et la Famille Develay :**

Après plusieurs années d'échange, la convention chapelle a été signée par les deux parties permettant l'intégration dans le budget 2023 des éléments financiers correspondants.

Cette convention tri-annuelle renouvelable par tacite reconduction, devrait nous permettre une ressource voisine de 25 000 /an, à laquelle pourraient s'ajouter 5 à 10 000€ de locations directes par la commune.

Prochain conseil notamment pour le vote du budget le 6 avril 2023

Séance clôturée à 21 heures 30